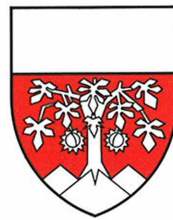


Journal communal d'information
édité par la Municipalité
du Mont-sur-Lausanne

Rédacteur:
Rémy Vaucher, municipal
Impression:
J.-P. Hauswirth, Le Mont



AUX COINS DU MONT

municipalité

Recensement fédéral 1990

Il est temps d'évoquer le Recensement fédéral de la population, fixé au 1^{er} décembre 1990.

Cette entreprise de grande envergure, est basée sur la loi fédérale de 1860 concernant le recensement fédéral de la population, dans sa version du 23 juin 1988 et l'Ordonnance de 1988 du Conseil fédéral qui en détermine les détails d'exécution.

Des questionnaires individuels et des questionnaires destinés aux propriétaires et gérants d'immeubles devront être distribués, puis récupérés par les agents recenseurs. Pour ce faire le territoire communal sera organisé en secteurs de recensements.

Dès lors, la Municipalité met au concours l'engagement de plus de 30 agents recenseurs (hommes ou femmes); travail varié et agréable, de courte durée, bien rémunéré; il est demandé précision et discrétion.

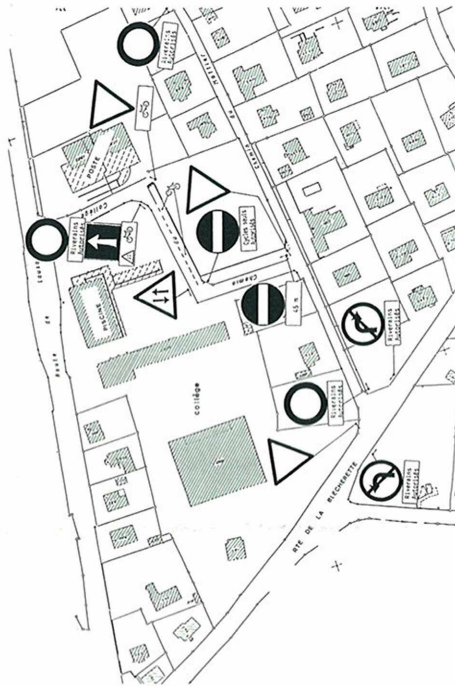
Les personnes intéressées sont invitées à s'annoncer auprès du Greffe municipal d'ici au 10 octobre (tél. 32 01 50). Les candidat(e)s seront convoqués en séance d'information.

Le Greffe municipal

Changements de la signalisation routière aux abords du collège du Mottier

Depuis la rentrée scolaire du 20 août 1990, des changements ont été apportés à la signalisation dans le secteur chemin du Mottier - chemin du Collège (voir plan).

En effet, maintenant cette zone est destinée seulement au trafic des riverains, c'est-à-dire aux gens qui sont domiciliés dans ce périmètre, ou aux personnes se rendant soit au col-



lège, soit encore au cimetière. De plus, le sens unique a été inversé sur le chemin du Collège et les usagers autorisés doivent circuler de la poste en direction du chemin du Mottier. Ils peuvent également accéder au parking du chemin du Collège par l'autre extrémité, mais ils sont obligés de faire demi-tour à cet endroit et ressortir par le chemin du Mottier. Seuls les cyclistes sont autorisés à circuler dans les deux sens sur le chemin du Collège en empruntant le couloir qui leur est réservé lorsqu'ils roulent à contresens sur le tronçon à sens unique.

Ces deux artères ne seront pas empruntées pour transiter.

Police municipale

Amélioration de la desserte en transports communs de l'axe Bellevaux-Montheron

Actuellement, la ligne N° 20 dessert une zone formée par les quartiers lausannois de Bellevaux et Montheron, par la Commune du Mont-sur-Lausanne, par celle de Cugy et par une

partie des Communes de Morrens, Bretigny et Froideville.

Les caractéristiques de cette ligne N° 20 sont les suivantes:

- 26 courses aller et retour par jour
- Fréquence à l'heure de pointe, le matin: 35 minutes
- Capacité moyenne à l'heure de pointe du matin: 180 personnes/heure, sans tenir compte des courses de renforcement, introduites selon les besoins, pour les écoliers principalement.

Jusqu'en 1970, les caractéristiques de cette ligne N° 20 correspondaient aux besoins en transport de cette zone. Mais depuis le développement démographique de la région, son développement industriel et les problèmes de transport qui en résultent, imposent une nouvelle réflexion.

La Commune du Mont avait une population de 2'690 habitants en 1975. Celle-ci a passé à 3'670 en 1980, à 4'230 en 1985 et à 4'600 à fin 1989, soit une augmentation de 71% entre 1975 et 1989.

Pour la même période de 14 ans, la Commune de Cugy a vu sa population s'accroître de 258%, celle de Froideville de 271%, celle de Morrens de 205%, enfin celle de Bretigny de 140% (9'160 habitants au total en 89).

Grâce à ses diverses zones industrielles, Budron et Rionzi principalement, la Commune du Mont offrait en 1988 environ 2'500 emplois.

Le cumul de ces phénomènes, ainsi que l'accroissement du trafic individuel, ont conduit à une forte augmentation des déplacements pendulaires entre la zone desservie par la ligne N° 20 et la Commune de Lausanne, ainsi qu'en témoignent les comptages effectués au carrefour de Coppoz:

- 1975, 6'000 véhicules par 24 h.
- 1980, 8'000 véhicules par 24 h.
- 1985, 10'000 véhicules par 24 h.
- 1989, 15'000 véhicules par 24 h.

- 1989, 15'000 véhicules par 24 h. soit une augmentation de 150 % en 14 ans.

La RC 501, principal accès à la ville de Lausanne voit ainsi son accessibilité réduite. Cette tendance sera d'ailleurs renforcée par la future mise en place, aux principaux accès en ville, de système dit de "Bipasse", dont le principe consistera dans le dosage des véhicules entrant en ville en fonction de la capacité disponible, tout en garantissant le passage prioritaire des transports en commun.

Actuellement 3 lignes passent par Bellevaux:

- ligne N° 3, Gare CFF-Bellevaux, avec rebroussement à Bellevaux
- ligne N° 8, Port de Pully-Bellevaux, avec rebroussement à Bellevaux
- ligne N° 20, Tunnel-Montheron, avec rebroussement à Montheron.

En 1989, à la demande des TL et sans consulter la commune du Mont, la Ville de Lausanne décidait de supprimer toute circulation privée, sur le dernier tronçon Est du chemin de Maillefer, entre la RC 501 et la route du Pavement, afin d'améliorer le rebroussement des lignes N° 3 et N° 8, la commune du Mont fit opposition à ce projet, craignant un accroissement du trafic de transit par la route des Martines, suite à l'impossibilité de rejoindre d'une manière aisée la RC 501.

Suite à l'arbitrage du Service des routes de l'Etat de Vaud dans cette affaire, il fut décidé que les TL étudieraient diverses solutions permettant, outre une amélioration des transports en commun dans cette Commune, la possibilité de rétablir ultérieurement un sens unique de circulation (Pavement-RC 501), sur le dernier tronçon Est du chemin de Maillefer.

Les cinq variantes étudiées par les TL sont les suivantes:

- Variante N° 1:

- Ligne N° 3, prolongée jusqu'aux Martines
- Ligne N° 8, sans changement
- Ligne N° 20, sans changement
- Fréquence Bellevaux + Martines, 5 minutes aux heures de pointe
- Fréquence Grand-Mont + Cugy + Montheron, 35 minutes aux heures de pointe
- Coût suppl. annuel pour la commune du Mont, Fr. 600'000.-
- Rétablissement d'un sens de circulation au chemin de Maillefer à Bellevaux.

- Variante N° 2:

- Ligne N° 3 prolongée jusqu'au Grand-Mont, une course sur

- deux rebroussant aux Martines
- Ligne N° 8, sans changement
- Ligne N° 20, sans changement
- Fréquence Bellevaux + Martines, 5 minutes aux heures de pointe
- Fréquence Grand-Mont, 10 minutes aux heures de pointe
- Fréquence Cugy + Montheron, 35 minutes aux heures de pointe
- Coût suppl. annuel pour la commune du Mont Fr. 1'400'000.-
- Rétablissement d'un sens de circulation au chemin de Maillefer à Bellevaux.

- Variante N° 3:

- Ligne N° 3 prolongée jusqu'à Montheron, deux courses sur quatre rebroussement aux Martines, une course sur quatre rebroussement au Grand-Mont, une course sur quatre allant rebrousser à Montheron
- Ligne N° 8, sans changement
- Ligne N° 20, supprimée
- Fréquence Bellevaux + Martines, 5 minutes aux heures de pointe
- Fréquence Grand-Mont, 10 minutes aux heures de pointe
- Fréquence Cugy + Montheron, 20 minutes aux heures de pointe
- Coût suppl. annuel à répartir entre les communes intéressées: Fr. 800'000.-, compte tenu du coût récupéré de la ligne N° 20: Fr. 4'200'000.-/an.
- Rétablissement d'un sens de circulation au chemin de Maillefer à Bellevaux.

- Variante N° 4:

- Ligne N° 3 prolongée jusqu'à Montheron, deux courses sur quatre rebroussant Bellevaux, une course sur quatre rebroussant au Grand-Mont, une course sur quatre allant rebrousser à Montheron
- Ligne N° 8, sans changement
- Ligne N° 20, supprimée
- Fréquence Bellevaux, 5 minutes aux heures de pointe
- Fréquence Martines + Grand-Mont, 10 minutes aux heures de pointe
- Fréquence Cugy + Montheron, 20 minutes aux heures de pointe
- Coût suppl. annuel à répartir entre les communes intéressées: Fr. 400'000.-, compte tenu du coût récupéré de la N° 20: Fr. 4'200'000.-/an
- Suppression de toute circulation au chemin de Maillefer à Bellevaux
- Recettes suppl. estimées: Fr. 200'000.-/an
- Charges annuelles suppl. estimées: Fr. 200'000.-/an.

- Variante N° 5:

- Ligne N° 3 prolongée jusqu'à Montheron, deux courses sur quatre rebroussant à Bellevaux, une course sur quatre rebroussant à Cugy et une course sur quatre allant rebrousser à Montheron
- Ligne N° 8, sans changement
- Ligne N° 20, supprimée
- Fréquence Bellevaux, 5 minutes aux heures de pointe
- Fréquence Martines + Grand-Mont + Cugy, 10 minutes aux heures de pointe
- Fréquence Montheron, 20 minutes aux heures de pointe
- Coût supplémentaire à répartir entre les communes intéressées: Fr. 800'000.-, compte tenu du coût récupéré de la ligne N° 20: Fr. 4'200'000.-/an
- Suppression de toute la circulation au chemin de Maillefer à Bellevaux
- Recettes supplémentaires estimées: Fr. 230'000.-/an
- Charges annuelles supplémentaires estimées: Fr. 570'000.-/an.

L'achat de matériel supplémentaire nécessaire à la variante N° 4 serait de 3 remorques; pour la variante N° 5, il serait nécessaire d'acheter 1 trolleybus et 3 remorques. Des adaptations mineures seraient nécessaires en ce qui concerne les lignes aériennes et les aménagements routiers, les frais résultant de ces achats et de ces adaptations seraient à la charge des communes intéressées, soit entreraient dans le déficit général des TL, ce point n'a pas encore été discuté en détail.

Analyse:

- Les variantes N° 1 et N° 2 présentent un coût/utilité défavorable.
- La variante N° 3 présente un coût/utilité favorable, elle améliore les fréquences des transports publics des communes intéressées, mais l'augmentation de la fréquence entre Bellevaux et Les Martines est disproportionnée par rapport à la demande, ceci dans le but de maintenir un sens de circulation au chemin de Maillefer à Bellevaux.
- La variante N° 4 présente un coût/utilité très intéressant pour le Mont, mais ne permet pas le rétablissement d'un sens de circulation au chemin de Maillefer à Bellevaux.
- La variante N° 5 présente un coût/utilité très intéressant pour le Mont et Cugy, mais ne permet non plus le rétablissement d'un sens de circulation au chemin de Maillefer à Bellevaux.

La ligne N° 20 actuelle est au bénéfice d'une subvention fédérale annuelle de Fr. 300'000.-. Il n'est pas sûr que cette subvention soit accordée à un prolongement de la ligne N° 3, ce problème devrait être discuté avec l'Office fédéral des Transports.

Les montants supplémentaires annuels des variantes N° 3, 4 et 5, seront répartis entre les communes intéressées selon les pourcentages suivants, des montants approximatifs ont été calculés pour la variante N° 5:

- Le Mont: 66,67% 380'044.-/an
- Cugy: : 26,76% 152'559.-/an
- Montheron: 0,83% 4'733.-/an
- Morrens: 3,56% 20'265.-/an
- Bretigny: 0,85% 4'831.-/an
- Froideville: 1,33% 7'569.-/an

Ces pourcentages tiennent compte de la population des communes, de leur situation financière, de leur distance à la ligne, de la fréquence des véhicules d'un coefficient d'éloignement.

Compte tenu de ces montants élevés, les communes intéressées ont décidé de discuter ce problème dans le cadre de la COREL et d'attendre l'introduction de la nouvelle loi sur la communauté tarifaire, qui prévoit une répartition égale des frais entre l'Etat et les Communes pour les lignes urbaines, ce qui serait le cas de la ligne N° 3.

Il est à rappeler que la commune du Mont participe actuellement pour un montant annuel d'env. Fr. 300'000.- au déficit des TL.

Le Syndic

Les vieux papiers: une précieuse matière première

Sur que le recyclage des vieux papiers puisse fonctionner de façon irréprochable et produir une qualité optimale, il est nécessaire d'obtenir la collaboration de chacun. A cet effet, voici quelques directives données par Pro Carton:

- Les vieux papiers peuvent être réunis en vrac en les ficelant en paquets ou en bourrant des sacs en papiers ou des boîtes en carton ondulé.

A éviter:

Les sacs en plastique en tout genre.

Les vieux papiers:

- journaux, magazines, catalogues, brochures, prospectus, boîtes en carton ondulé (sans bandes autocollantes en plastique), boîtes en carton, enveloppes en tout genre, papier à lettres, carton d'œufs, cartons fruits et légumes, sacs et cabas en papier, livres.

Les ennemis des vieux papiers:

- briques de lait (Tetra-Pak), emballages de jus de fruits, sachets de potages, boîtes de produits surgelés (généralement carton enduit), emballages de biscuits (la plupart avec aluminium), papier cristal (hydrophobe) papiers enduits de plastique, plastique de tout genre, textiles, vêtements, chaussures, bois, aliments, papier de fleuriste, étiquettes, tambours de poudre à lessive, tout autre déchet.

Il importe que chacun comprenne qu'en cas de dépassement des tolérances d'impuretés, les vieux papiers risqueraient de ne plus pouvoir être absorbés par l'industrie pour se retrouver, eux aussi, sur la montagne de déchets.

Puissent ces informations contribuer à créer une coopération harmonieuse entre les citoyens, les communes, le commerce des vieux papiers et les entreprises de transformation des vieux papiers, dans l'intérêt bien compris de notre environnement commun.

Jumelage de la commune du Mont avec celle de Paltin en Roumanie

Nous avons reçu de la Commune de Paltin la lettre suivante, dont nous vous donnons une traduction approximative.

le 20 juin 1990

Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs,

Nous avons accepté avec joie votre offre de "parrainage" du village Ghebari situé dans la commune Paltin, district Vrancea - Roumanie.

Permettez-nous de vous donner

quelques informations sur le village Ghebari et la commune Paltin dont il appartient.

La commune Paltin est située dans le centre-sud de la dépression sous-carpatique de Vrancea, à 60 km. de Focsani, le centre administratif du district Vrancea.

La commune Paltin s'étend sur 441 ha dont: 567 ha de terrain agricole, 937 ha pâturages, 1577 ha foin, le reste du terrain étant destiné à la construction.

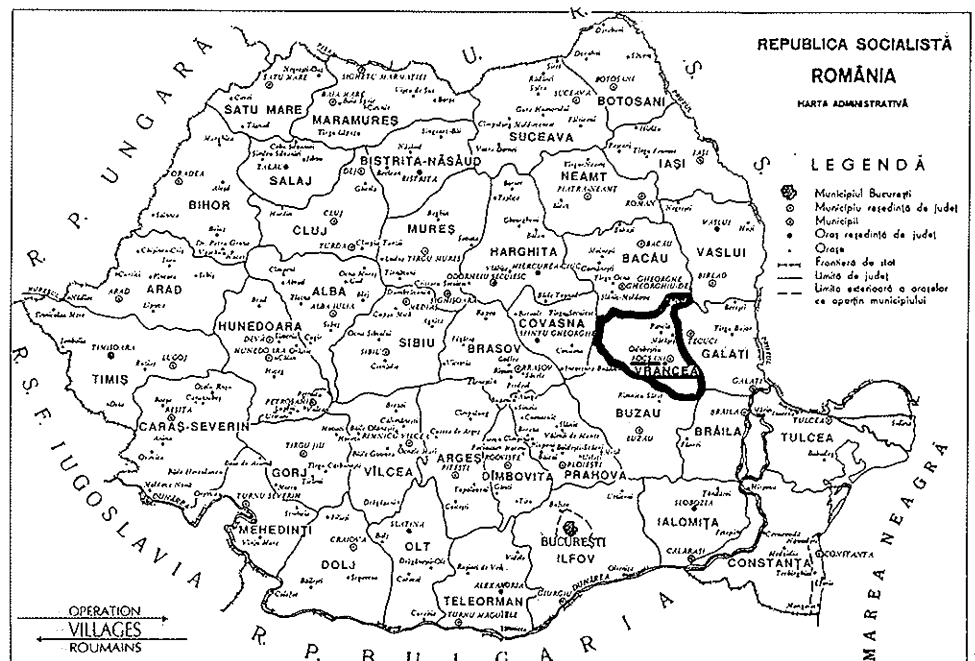
Le relief est de type sous-carpatique avec des interfluvies à forte déclivité et des vallées en terrasses au long de la rivière Zabala - affluent de Putna, la principale rivière de la région Vrancea.

Les plus de 4000 habitants vivent dans les villages de la commune, respectivement: Paltin, Spulber, Prahuda, Tipau, Carsochesti, Vilcani, Ghebari, Pavalari, Tapa, Haut-Tojani, Bas-Tojani et Moraresti.

Le village Paltin est le centre administratif de la commune, siège de la Mairie.

Les habitants travaillent surtout dans le domaine agricole et forestier. Un rôle important jouent la culture des arbres fruitiers (pruniers, pommiers, poiriers, noyers, cerisiers, etc.) et l'élevage du bétail (moutons, chèvres, vaches et porcs). Un nombre restreint de gens travaillent sur le chantier de la "micro-centrale hydro-électrique" et dans le secteur de l'aménagement foncier.

Le village Ghebari est situé à l'est, à environ 7 km. du centre de la commune; la liaison avec la route asphaltée est assurée par un chemin communal construit avec des



moyens propres. En temps de pluie, à cause des torrents, du terrain argileux et de la pente abrupte, le chemin qui lie le village avec la route principale et le centre administratif devient impraticable.

La surface agricole du village est de 103 ha dont: 30 ha cultivables, 40 ha foins, 12 ha pâturages, 1 ha vergers.

Le village compte 47 foyers et un total de 140 habitants. Le personnel actif est de 66 personnes. Les occupations principales des villageois sont l'élevage du bétail, la pomiculture, l'exploitation du bois et diverses activités forestières.

Les habitants du village de Ghebari possèdent 57 vaches, 40 cochons, 270 moutons et volailles, des ruches d'abeilles.

Le village Ghebari ne compte aucune unité économique ou administrative sur son territoire. Les écoliers de 1^{ère}-4^{ème} année suivent les cours à l'école du village Vilcani et les élèves des années 5-8 ceux de l'école de Prahuda, les deux à 3 km. distance de leur domicile.

En tenant compte que ces braves gens travailleurs et intelligents sont obligés d'aller gagner leur vie ailleurs, il devient impératif, pour eux et pour ceux des villages avoisinants, la construction d'une unité économique pour la valorisation du bois de la forêt ainsi que des fruits des vergers.

Et comme le chemin jusqu'au centre administratif de la commune est assez long, nous considérons aussi nécessaire la construction d'un dispensaire médical ou d'une garderie pour les enfants.

Etant donné que la situation matérielle de la population du village n'est pas très satisfaisante, nous accepterions volontiers des dons en aliments ou habits, bien sûr en fonction de vos possibilités.

Nous restons dans l'attente de votre réponse et vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs, nos cordiales salutations.

Au nom de la Mairie de
la commune Paltin

Maire, Ovidiu Grigerescu
Secrétaire, Vlad Chiriac

Aujourd'hui les habitants du Mont devront décider s'ils estiment, compte tenu des derniers événements, qu'il faut aider cette commune de Roumanie.

Il est bon de rappeler que les diverses "révolutions" qui ont ébranlé à fin 1989

les pays de l'Est, ont été provoquées par les services spéciaux russes, sur ordre des nouveaux dirigeants de l'URSS, afin d'hâter le départ des vieux staliniens au pouvoir dans ces pays, qui s'opposaient à la politique de Gorbatchev et de les remplacer par une nouvelle vague de communistes réformistes.

Dans tous les pays où une opposition organisée existait, les plans de l'URSS ont échoué et ces oppositions en ont profité pour prendre le pouvoir, sans que l'URSS, divisée par de graves problèmes intérieurs, avec une armée mal remise de son échec en Afghanistan, n'ait pu intervenir par la force, comme cela se faisait auparavant. C'est le cas pour l'Allemagne de l'Est, pour la Pologne, la Tchécoslovaquie, la Hongrie et plus récemment pour la Bulgarie, bien que ce pays ait toujours été historiquement proche de la Russie.

Le seul pays où le coup d'état gorbatchévien a réussi est la Roumanie, où les néo-communistes sont au pouvoir, avec tout ce que cela suppose de frustrations pour la population et les droits de l'homme. Faut-il pour autant refuser notre aide à sa population, peu ou pas responsable des événements que nous connaissons? C'est à chacun d'entre vous de le décider.

La Municipalité du Mont transmet le dossier à la jeunesse protestante, qui sera chargée de la récolte des dons. Si cette action est positive, la Municipalité se chargera de faire parvenir les objets récoltés à Paltin.

Il est à rappeler que, d'après les renseignements obtenus auprès des mouvements de réfugiés roumains en Suisse, les objets de première nécessité sont les suivants:

- Jouets divers pour les enfants
- Matériel pour les écoles, crayons,

feutres, gommes, cahiers, etc.

- Huile, sucre et chocolat
- Médicaments de première nécessité, seringues, aspirines, etc.
- Habits divers appropriés (les femmes roumaines ne portent, dans les campagnes, ni de mini-jupes, ni de pantalons!)

D'autre part, l'accueil d'enfants roumains sur le territoire de notre commune pourrait être envisagé et organisé.

Le succès ou l'échec de cette aide à la Roumanie dépendra de l'état d'esprit de chaque Montaine ou Montain. A la population de jouer!

Le Syndic

Le Cap Aventure Club se présente

Créé en 1989, le Club a pour objectif de motiver des jeunes gens et jeunes filles, de 8 à 16 ans, pour la pratique divers sports (arts martiaux, vélo, ski, alpinisme, etc.) et d'activités "scoutes" (morse, topographie, nœuds, etc.). Il ne s'agit toutefois ni d'un mouvement sportif, ni d'un groupe de boy-scouts, mais simplement d'un club amical qui permet à des jeunes de se rencontrer pour échanger des idées et s'adonner à la pratique d'un sport, en renonçant à tout aspect compétitif.

Fort actuellement de 16 membres, l'organisation du Club comprend un responsable, en la personne de M. Danh TE, domicilié au Mont, ch. du Verger 23 (tél. 33 6118), un secrétaire-comptable, un trésorier, un comité d'action et un comité d'exécution.

Le comité d'action étudie et élabore les propositions formulées lors de l'assemblée générale (camps, week-ends, séances diverses); le comité d'exécution a pour tâche précisément d'assurer la réalisation de ces projets.





Le groupe se retrouve en assemblée générale 2 fois l'an et le comité se réunit une fois par mois. A ce jour, le Club vous propose:

- Kung-Fu et Ninjutsu
- alpinisme
- techniques scouts
- ski de piste et ski nautique
- spéléologie
- visites, etc.

Un journal trimestriel renseigne les membres sur les activités du Club et un bulletin d'inscription permet à chacun, selon ses désirs, de participer à l'une ou l'autre des manifestations organisées, en principe, durant les week-ends.

La Municipalité a le plaisir de contribuer aux activités du groupe en mettant à disposition la salle de rythmique du collège du Grand-Mont, pour des séances d'entraînement, le vendredi soir de 18 à 21 heures, et le samedi après-midi, de 14 à 17 heures.

Nous osons souhaiter que ces quelques renseignements suscitent quel-

que intérêt auprès de jeunes gens et jeunes filles qui trouveront certainement de nouvelles satisfactions à participer aux activités du Cap Aventure Club!

La Municipalité

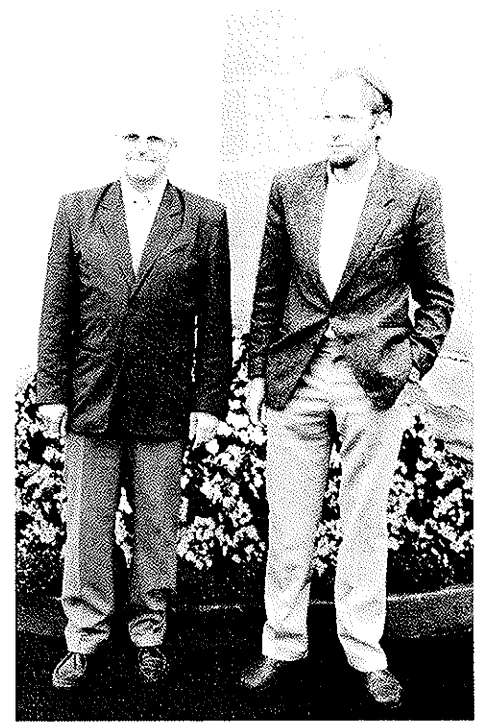
paroisse du Mont

Journée d'au-revoir

En ce dimanche du 26 août, notre église était bondée, nombreux étiez-vous à vous être déplacés pour le dernier culte de nos deux ministres. Notre pasteur, M. André Curchod, l'homme de la Parole, nous a adressé un sermon vivant et bien fouillé, comme il l'a toujours fait. Il a reparlé de ce chemin d'Emaüs sur lequel avancent deux disciples qui s'émerveillent de ce que leur mystérieux compagnon soit et puis, tout-à-coup, ils découvrent qui il est: Jésus lui-même. Le pasteur nous a exhorté à entrer dans ce chemin de

recherche et à y persévérer.

Notre diacre, Daniel Bocion a lui poétiquement raconté une soirée qu'il avait passée au bord du lac. Devant le spectacle du soleil couchant et des vagues il repensait à tous ces visages différents rencontrés au Mont et à ces nombreux contacts enrichissants.



La Cène a ensuite été célébrée puis deux beaux présents ont été offerts à nos deux ministres qui nous quittaient. Le président du conseil de paroisse, M. Claude Novet et la vice-présidente Mme Viviane Henny ont adressé un compliment à MM. Curchod et Bocion. Leurs épouses ont reçu des fleurs en remerciement de leur engagement au côté de leur conjoint.

La fête a continué autour de l'église avec un sympathique apéritif où un magnifique pain sorti du four curial nous a tous régalés. A midi, autour de salades et de grillades, quelques 150 personnes se sont encore réunies au Châtaignier. Et maintenant tous nos vœux accompagnent André Curchod qui, après Bex et le Mont a été installé à Thierrens et Daniel Bocion dans son ministère pour la jeunesse dans la région d'Yverdon.

Pour nous, il ne reste qu'à attendre la nouvelle équipe de deux ministres que nous cherchons depuis plus de six mois et que nous avons enfin trouvée mais qui ne sera vraisemblablement disponible que l'été prochain.

D'ici-là, septembre se passera sans pasteur fixe; en octobre et novembre nous aurons le jeune pasteur Pierre Bader et pour la suite (ou pour tout autre renseignement) consultez le "Croire". Dans ces prochains mois

nous convoquerons une assemblée de paroisse extraordinaire afin de pouvoir appeler et élire ces futurs ministres pour l'an prochain.

Le Conseil de paroisse

à savoir

On cherche accueil d'écoliers

Pourriez-vous accueillir un enfant pour le repas de midi?

Annoncez-vous à l'infirmière scolaire, car régulièrement des mamans sont à la recherche de cette possibilité.

Merci d'avance!

*Margareth Thiroit
Infirmière scolaire
Collège du Mottier
Le Mont, tél. 33 16 92*

On cherche...

Maman de jour disponible pour garder bébé de 3 mois dès février 1990, à raison de 3 jours complets dans la semaine. s'adresser à Mme Christe, tél. 32 78 82.

Nouveau!

A deux pas de chez vous Centre Eco-line Beauté, pour:

Soins du corps et du visage, "Lifting" sans chirurgie, soins personnalisés pour combattre la cellulite et les adiposites localisées avec le "Beauty Farm" notre clinique de remise en forme jetable.

Venez perdre du poids en vous relaxant: algorithérapie et fangothérapie, micromassage et microlifting, épilation à la cire douce.

Solarium intensif.

Sur rendez-vous au (021) 32 45 85, En Budron H9, Le Mont-sur-Lausanne.

Coupe des écoliers de natation

Samedi 17 novembre 1990 dès 14 h. 00 12^{ème} coupe des écoliers à la piscine du Mont.

Son invités à participer tous les enfants habitant Le Mont, Froideville, Cugy, Morrens, Bretigny et Montheron. Inscriptions auprès des maîtres de sport ou à la piscine, pour 50 m nage libre. Ecoles privées et collèges admis. Age de 4 à 15 ans.

Match aux cartes

Vendredi 26 octobre 1990 à 20 h.00 à la grande salle du Mont.

Inscriptions sur place dès 19 h. 30.

Org. F.C. Le Mont-Vétérans

on nous informe

Un jumelage solidaire !!!

Nos écoliers montrent l'exemple: imitant les élèves du Mont qui entretiennent une correspondance scolaire avec les classes du Burkina-Faso et participent aussi matériellement à leur équipement depuis plusieurs années, des habitants de notre commune ont fondé une association pour un jumelage solidaire.

Elle a pour objectif d'apporter une aide directe à la population de Kalsin, au Burkina-Faso, et de favoriser également des échanges sociaux-culturels.

Les jumelages solidaires, forme de coopération déjà répandue dans notre canton, permettent de lier de façon très directe les gens d'ici et de là-bas, de mieux identifier les nombreuses difficultés rencontrées par les habitants du Tiers-Monde et de conserver un contrôle sur l'affectation des fonds envoyés. Ces jumelages sont encouragés par la Fondation Nouvelle Planète.

Notre association cherchera en priorité les moyens de dynamiser, financer et réaliser des programmes concrets susceptibles d'apporter une aide efficace à l'amélioration des conditions d'existence des habitants du village de Kalsin. Elle peut déjà s'appuyer sur un programme solide et détaillé proposé par des gens sur place.

L'équipe du comité, M. Jean-Pierre Baur, Mme Nadia Ecoffey, Mme Margareth Thiroit, M. Marcel Cochand, M. Eric Chollet, M. Jean Schaer et M. Pascal Neyroud souhaitent préciser que l'association Le Mont-Kalsin est à but non lucratif, neutre économiquement, socialement, confessionnellement et politiquement.

Deux membres de ce même comité vont se rendre sur place (à leurs frais) en octobre afin de prendre contact avec les autorités et la population du village de Kalsin. Notre premier objectif est de participer financièrement au forage d'un puits: les 125 familles du village doivent aller chercher l'eau à plus de 5 km.!

Vous pourrez nous lire régulièrement dans les "4 coins" du Mont.

Rejoignez notre association qui a déjà obtenu le soutien moral des autorités du Mont! Nous restons à votre disposition pour tous renseignements.

Notre adresse actuelle:
M. Jean-Pierre Baur
rte de Sauvabelin 7, 1052 Le Mont.

Journée portes ouvertes

Invitation à la population.

Notre Etablissement médico-social "La Paix du Soir" (E.M.S.), vient de subir une cure de jouvence de par son allure extérieure ainsi que par la création d'une nouvelle salle à manger-véranda, d'un coin cheminée, d'une cafétéria, de nombreux locaux administratifs.

Afin de mieux vous rendre compte des services que nous sommes en mesure d'offrir à des personnes âgées, nous vous convions à un après-midi "Portes ouvertes" spécialement préparé à votre intention.

Cette manifestation est prévue pour le:

Samedi 27 octobre 1990
de 14 h. à 17 h.

avec l'aimable participation
du Chœur "l'Echo des Bois"

Merci d'avance de l'intérêt que vous voudrez bien porter à notre institutio...

EMS La Paix du Soir

Terre des hommes



Le (021) 381111: en permanence à l'écoute des parents et des enfants.

Enfants ou adolescent, tu as un problème, tu te sens seul, tu ne sais pas avec qui parler. Parents, vous avez des difficultés avec l'un de vos enfants, vous vous sentez dépassés, vous recherchez un interlocuteur avec lequel vous pourriez partager vos préoccupations. Pour vous, enfants, jeunes et parents, la permanence téléphonique de "SOS Enfants" est à votre service, 24 heures sur 24. Au N° de tél. (021) 381111, une oreille attentive et compétente est toujours disponible pour vous écouter et vous aider.

En 1989, "SOS Enfants" a reçu plus de 2300 appels, en provenance de toutes les régions du canton de Vaud, mais également de Fribourg et du Valais. Les trois collaborateurs permanents de l'équipe ont en outre affectué



COMMUNE
DU
MONT-SUR-LAUSANNE

PROGRAMME PROVISOIRE

Samedi 25 mai 1991

- Dès 9 heures: Grande foire de mai (stands d'artisanat et de marché, occasions de restauration, jeux, productions folkloriques, musicales et culturelles).
- Dès 16 heures: Cortège avec la participation des enfants des écoles.
- Dès 18 heures: Animation au Châtaignier.
- Dès 19 heures: Réception officielle et publique des bourgeois.
- Dès 20 heures: Grand souper en commun de tous les participants.
- Ensuite: Bal populaire.

Dimanche 26 mai 1991

- Dès 9 heures: Visites de points d'attraction caractéristiques.
- A 10h.30: Service religieux œcuménique.
- A 12 heures: Repas de clôture.

Geschäftsantwortsendung
Porto vom Empfänger bezahlt

Correspondance commerciale-réponse
Port payé par le destinataire

Invio commerciale-riposta
Tassa pagata dal destinatario

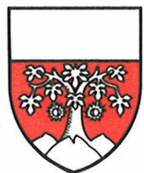
Nicht frankieren
Ne pas affranchir
Non affrancare

EXPÉDITEUR:

**700^{ème} Anniversaire
de la Confédération**

p.a. Administration Communale

1052 Le Mont/Lausanne



700^{ème} Anniversaire de la Confédération

COMMUNE
DU
MONT-SUR-LAUSANNE

ACTION "RENCONTRE 1991"

Le Comité d'organisation appelle chaque habitant du Mont à collaborer activement à cette action qui aura lieu les

25 et 26 mai 1991

avec pour but principal d'accueillir dans notre commune le plus grand nombre de bourgeois domiciliés en Suisse ou à l'étranger.

Le Comité en appelle à vous, lecteurs, pour lui apporter une collaboration active en remplissant et en renvoyant le coupon-réponse ci-joint. En effet, les adresses que vous voudrez bien lui fournir permettront au Comité de contacter personnellement chaque invité.

"Le succès de cette manifestation dépend donc aussi de vous !"

Merci de votre soutien.

Programme provisoire au verso

A DÉTACHER

Questionnaire "Rencontre 1991"

A remplir lisiblement et à retourner aussi rapidement que possible.

Je soussigné(e): Nom: _____ Prénom: _____

Adresse: _____

- Offre une possibilité d'hébergement pour _____ personnes. (Le Comité d'organisation reprendra contact avec vous).
- Vous communique ci-dessous les adresses des parents ou amis **originaires** du Mont, domiciliés hors de la Commune (en Suisse ou à l'étranger).

1. _____

2. _____

3. _____

4. _____

5. _____

Signature: _____

8

400 interventions ou déplacements. Des chiffres qui augmentent chaque année et qui montrent l'utilité de ce service créé en 1982 par Terre des hommes.

Permanence téléphonique assurée jour et nuit, sept jours sur sept, "SOS Enfants" peut compter sur le concours d'un noyau de répondants bénévoles spécialement formés pour ce travail social. Mais c'est aussi un lieu d'accueil (rue du Maupas 49, à Lausanne) ouvert du lundi au vendredi durant les heures de bureau.

Il n'est pas rare que la discussion amorcée au téléphone se prolonge lors d'une rencontre - dans les locaux de "SOS Enfants" ou ailleurs - avec l'un des collaborateurs de l'équipe.

Enfants maltraités

C'est souvent en plein désespoir mais décidé à rompre un silence pesant dans lequel il a trop longtemps vécu que l'enfant téléphone. Un quart des appels se rapportent à des cas d'enfants ayant subi des mauvais traitements physiques, sexuels, psychologiques ou des négligences graves. L'équipe de "SOS Enfants" fait hélas le constat que les enfants sont trop souvent à la merci des adultes, notamment de leurs parents ou de leurs gardiens. Cette seule réalité justifie pleinement l'existence de "SOS Enfants", même si ce service ne touche que la pointe de l'iceberg. On estime en effet que plus de 5000 enfants en Suisse sont l'objet de sévices graves.

Une des préoccupations de l'équipe de "SOS Enfants" est précisément de sensibiliser le public sur cette réalité afin de rompre l'isolement dans lequel l'enfant maltraité est plongé. Dans chaque cas, il s'agit d'abord de répondre à l'urgence en prenant les mesures qui s'imposent, mais aussi de gagner la confiance de parents, d'essayer de comprendre, puis de trouver des solutions concrètes.

Près de la moitié des appels émanent d'ailleurs d'adultes, principalement de mères confrontées à des difficultés relationnelles avec leur enfant et qui souhaitent obtenir des conseils éducatifs, ce qui traduit bien la solitude et le désarroi dans lesquels se trouvent placés certains parents.

Structure privée et garantissant l'anonymat, "SOS Enfants" répond un réel besoin en Suisse romande. Car si l'enfance ne manque pas de spécialistes (pédagogues, psychologues, pédo-psychiatres, pédiatres, etc.), l'enfant n'a pas pourtant toujours la possibilité de s'exprimer. Terre des hommes, avec son programme "SOS Enfants", s'est donné les moyens de

réagir, de ne pas être passifs devant un problème social qui nous concerne tous.

nos sociétés

Quand on a affaire à des passionnés!

La Société de développement du Mont-sur-Lausanne aurait bien fait de compulsier le dictionnaire sous la rubrique

"Passion"

pour se rendre compte de ce qui l'attendait en voulant organiser une

Exposition de maquettes et modèles réduits en tous genres

La définition: "mouvement violent, impétueux, de l'être vers ce qu'il désire" s'applique bien à tous ceux qui se sont annoncés pour vous présenter avions, bateaux, autos et trains variés.

C'est grâce à eux que notre manifestation ira bien au-delà de ce que nous imaginions au départ et nous pouvons d'ores et déjà vous annoncer un fantastique éventail de:

Cuirasse, yacht à vapeur, chalutier, péniche, bateau-pompe, remorqueur, porte-avions, planeurs, hélicoptères, buggy 4x4, voitures formules 1, collection Dinky Toys, Märklin, trains, locos, et j'en passe, et j'en passe.

Sans oublier l'imposante et impressionnante maquette de la

Loco Rail 2000

que nous confieront les CFF.

En plus de cette exposition statique, un programme d'animation a été concocté:

A l'intérieur: circuit ferroviaire, construction de maquette, stands avec films video.

A l'extérieur: démonstration nocturnes et diurnes de navigation et pilotage bateaux, démonstration de vols téléguidés d'hélicoptères, "Les 24 minutes du Mont".

Un tel programme vous incitera certainement à venir

Au collège du Mottier
vendredi - samedi - dimanche
26-27-28 octobre 1990

Réservez déjà cette date, un programme plus détaillé suivra par voie de presse.

Nul doute que vous ressortirez "passionnés".

La Société de développement

de nos lecteurs

Dictons d'octobre

- Coupe ton chou à la Saint-Gall, c'est un vrai régal (16 oct.).
- A la Saint-Vallier le bois est au bûcher (22 oct.).
- Où il y a un étang, il y a des grenouilles.
- Que le cloporte sorte, la pluie est à la porte.

Pensée du mois

- Celui qui est trop occupé à faire le bien n'a pas le temps d'être bon.

Pensée Hindoue - Tagoré

Dictons de novembre

- Le brouillard d'octobre, la pluie de novembre, réjouissent le laboureur.
- A une petite chose l'inquiétude donne une grande ombre.
- Un homme qui se noie s'accroche à un brin de paille.
- Vieilles amours et vieux tisons s'allument en toutes saisons.

Pensée du Mois

- Un coupable croit voir partout des accusations.

Pensée anglaise

Trucs

- Prenez l'habitude de faire fondre un morceau de sucre dans l'eau du rinçage de vos collants, ils en ressortiront plus résistants.
- Plutôt que de vous piquer l'index en tirant l'aiguille, surtout s'il s'agit de tissus épais, badigeonnez votre doigt d'un peu de vernis incolore, il peut protéger.
- C'est en plaçant vos biscottes du petit déjeuner sur une serviette pliée en quatre, que vous pourrez les beurrer sans qu'elle se brisent.
- Votre mayonnaise est ratée? Ne vous énervez pas. Délayez une cuillerée à café de fécule dans une cuillerée à soupe d'eau froide et incorporez-la lentement à la mayonnaise sans cesser de tourner.

En bref

- La méchanceté et le mensonge sont frères.

- Avant de vouloir dominer les autres, il faut déjà savoir se dominer soi-même.
- Pardonnez ne veut pas dire oublier.
- La critique est aisée pour celui qui ne sait faire mieux.

Sophie Culand

Flotte sur le village

Du 10 juillet au 8 septembre 1990
79 litres d'eau au m² sont tombés.

Recette d'artan 1865

Omelette française

On prend un lot d'amandes ou de pistaches pelées et pilées, 2 lots de sucre pilé, une bonne demi-chopine de crème, trois œufs dont le blanc est battu en neige; on fait fondre un peu de beurre frais dans un plat, met la pâte dessus et la fait cuire au four.

Sophie Culand
L'orthographe et la composition
sont d'époque

poème

Bon voyage !!!

Quel est donc ce babil
Qui charme mes oreilles ?
Tout là-haut sur le fil,
Un rassemblement sans pareil !

Mon œil ravi et curieux
Admire ce merveilleux tableau:
Tout un chapelet gracieux
Forme un colonie d'oiseaux.

Plumes rassemblées en guirlande,
On papote, on s'agite, se congratule,
Scrutant bien loin la lande;
Mais quel est ce conciliabule ?

Et puis l'on se trémousse,
L'on s'inquiète, interroge le temps;
En rêve, on voit déjà la brousse,
Derrière l'horizon, l'autre continent...

Puis on lustre ses ailes
Pour le grand voyage.
Toutes ces reines du ciel
Vont embrasser les nuages.

C'est vrai qu'il a sonné, l'automne !
Toute la forêt se colore,
Et dans le pré la vachonne
Savoure sa dernière ellébore.

Quittons cette terre nourricière,
Profitions, le temps eat beau,
La plaine vallonne de taupinières,
Le vent fait frissonner le bouleau.

Bon voyage, jolies hirondelles;
Ô ! tristesse du départ;
Revenez, messagères fidèles,
A l'horizon se fige mon regard...

Edith Collet

nos sociétés

FSG Le Mont

Fête régionale Ecublens 9 et 10 juin 90

Après des mois d'entraînement nos pupillettes et jeunes gymnastes attendaient le grand jour de cette fête avec impatience, malheureusement le beau temps n'était pas de la partie. Qu'importe, nos jeunes gymnastes se sont retrouvés le samedi après-midi pour les concours individuels avec de très bons résultats à la clé. Tout d'abord en athlétisme catégorie C, 3 gymnastes ont participé au concours, ils obtiennent les résultats suivants:

1 ^e Sébastien Gamba	distinc. FV
2 ^e Yann Muhlbauer	distinc. FV
20 ^e Julien Rémy	distinc. FV

ces trois gymnastes se sont aussi qualifiés pour la finale Vaudoise.

Catégorie B:

59^e Jean-Manuel Demaurex

Catégorie cadet B:

13^e Steeve Muhlbauer
27^e Alain Leconte

Concours Agrès

11 gymnastes inscrits dans le concours agrès 10 gymnastes obtiennent la distinction et les classements suivants:

Catégorie G1:

2^e Schweizer Markus
3^e Cornaz Xavier
4^e Weber Christian (1^{er} concours)
6^e Graf Sébastien

Catégorie G2:

2^e Corbaz Loris
8^e Marti Patrice
10^e Graf Pascal

Catégorie G3:

3^e Giordano Nicola
6^e Kinder Christian
8^e Huber Frédéric
14^e Corbaz Olivier

On constate avec satisfaction que sur les 11 concurrents, 4 gymnastes terminent sur le podium et tous les autres finissent dans une fourchette très serrée.

Bravo à tous ces gymnastes pour leur excellent concours. Ils iront défendre nos couleurs les 22 et 23 septembre lors du championnat vaudois aux agrès à Pully.

Concours de sections

Le dimanche fut réservé aux concours de sections avec en prime le mauvais temps et le programme pluie, toutes les sections furent disséminées dans plus de 20 salles différentes aux alentours d'Ecublens. Nos pupillettes petites et grandes s'étaient bien préparées pour cette fête, elles obtiennent les classements suivants: 9^{ème} rang à la course "estapihaies", 2^{ème} rang au jeu "passes basket", 3^{ème} rang aux exercices imposés, 3^{ème} rang à la production de classe libre, et un 4^{ème} rang final au classement général. Félicitations aux pupillettes et à leurs monitrices Isabelle RoCHAT, Canan Simonet et Ruth Matthey pour leur excellent travail.

Les petits jeunes gymnastes avaient aussi fort bien préparé leur concours sous la direction de Séverine Huber et Philippe Dorthe et le résultat est à la mesure de leur travail, jugez plutôt: 4^{ème} rang à la course d'endurance, 4^{ème} rang au jeu de "passe-ballons", 3^{ème} rang à l'estafette, 3^{ème} rang à la partie musicale imposée, 3^{ème} rang à la production de classe libre et le 2^{ème} rang final au classement général sur 32 sections, toutes nos félicitations à ces petits jeunes gymnastes ainsi qu'à leurs deux moniteurs.

Les grands jeunes gymnastes se sont distingués lors de cette fête puisque sur les 4 concours disputés, ils obtiennent 4 fois la meilleure note et terminent logiquement au 1^{er} rang du classement final avec le total de 87,54 soit une moyenne de 29,26 points par épreuve.

Un grand bravo à François Barrat et à son groupe pour cet excellent résultat!

L'après-midi le beau temps étant revenu, et en guise de récompense les grands jeunes gymnastes ont pu présenter leur école du corps en démonstration.

Le président technique
de la FSG du Mont

prochain journal

Parution

Fin novembre 1990.

Date limite du dépôt des articles

10 novembre 1990.

Rédacteur

M. Rémy Vaucher
Chemin du Mottier 3
1052 Le Mont-sur-Lausanne
Téléphone (021) 32 00 03